

Interdire la pub pour les chiots sur Internet !

Éviter à tout prix l'achat compulsif d'un animal : c'est toujours dans cet objectif que la présidente du groupe MR au Sénat, Christine Defraigne dépose une nouvelle proposition de loi.

Chiffres à l'appui, la sénatrice nous dévoile les trois changements majeurs qu'elle entend mettre en place dans le but de réduire le nombre d'abandons d'animaux de compagnie en Belgique. « Sur base des dernières données que j'ai pu obtenir, il ressort que plus de 17.000 chiots sont abandonnés par an en Belgique. En 2011, 2.700 d'entre eux ont dû être euthanasiés. Et d'après le refuge « Animaux en péril », près de la moitié des chiens abandonnés l'ont été pour des raisons non objectives et de confort personnel. Tous ces chiffres sont alarmants. On n'achète pas un chien

100

choisissant un nouveau gadget », s'exclame la sénatrice qui compte bien, comme pour son idée à l'époque d'interdire l'achat à crédit d'animaux de compagnie, faire aboutir sa nouvelle proposition de loi.

FINIES LES LIVRAISONS AUSSI !

Une proposition qui comporte donc trois points essentiels : l'interdiction de toute publicité pour la vente de chiots (moins de 24 semaines) sur internet, en dehors des sites des éleveurs et de ceux qui sont agréés. Christine Defraigne entend également prolonger la durée de garantie offerte par le vendeur pour les maladies virales. « Cela évitera les mauvaises surprises et donc les abandons trop rapides », commente-telle.

Et puis enfin, l'interdiction de la livraison à domicile d'un chien ou d'un chat qui n'a pas été vu au préalable au moins une fois par l'acheteur. « Cela évitera les coups de cœur sur internet, trop vite regrettés par la suite », assure la sénatrice, qui se dit toutefois consciente aussi que les abandons d'animaux ne disparaîtront jamais totalement. ■

N.BEN.

